



Bulletin d'Informations Municipales

Bulletin d'Informations de la Municipalité de Bize-Minervois
Responsable de la publication : Alain Fabre - Téléphone Mairie : 04 68 46 10 29

N° 86 juin 2010

Le mot du Maire

Notre commune a failli perdre sa boulangerie après le malheureux incendie du 24 décembre 2008. Fort heureusement une mobilisation de l'ensemble des composantes de notre cité a redonné du courage à Philippe et Magali.

Ces derniers ont pu réouvrir et viennent de céder leur fonds de commerce à David Dupont et Tatiana Aillot.

Dans les jours qui ont suivi cette transmission, j'ai appris, comme tout le monde, qu'une deuxième boulangerie allait s'installer dans les locaux de l'ancienne station service Cathala avenue de la gare.

Je tiens à apporter une première précision : un maire n'a pas à donner son avis sur une installation commerciale. Cette dernière relève du droit privé et commercial.

Mon rôle est de faire respecter en l'espèce le droit de l'urbanisme. Cela a été fait en relation avec le service instructeur de la Direction départementale des territoires et de la mer (ex DDE et DDA).

Tous les critères relatifs à l'urbanisme ont été examinés y compris la proximité des cuves de l'ancienne station service que de récents travaux ont rendus inertes.

Je tiens à apporter une deuxième précision : un maire n'a aucun pouvoir pour réglementer la concurrence. Notre commune sera donc dotée de deux boulangeries alors qu'il y a moins de deux ans, nous craignons de ne plus en avoir !

Il est certain que cela peut faire naître de la crainte légitime lorsqu'on vient d'investir des sommes et que son avenir professionnel est en jeu. Pour ma part, je pense et j'espère que les deux commerces seront viables car s'adressant à des clientèles géographiquement éloignées et avec des comportements d'achats différents. L'un s'appuyant sur une clientèle de proximité importante, l'autre également mais dans un habitat moins dense, et une clientèle surtout de passage

C'est en faisant et en continuant de faire de la qualité et de l'animation, que l'un et l'autre perdureront. Question animation, un projet au cœur du village est en réflexion auprès des commerçants. Les élus et les services municipaux seront à leurs côtés

Notre commune voit son attractivité maintenue et développée à travers son offre commerciale.

Souhaitons que les bizois et bizoises sauront seinement reconnaître les mérites et le courage de ces nouveaux artisans commerçants en leur réservant leurs achats.

Je leur souhaite bon vent, une bonne réussite, et une excellente intégration dans la vie de notre commune.

Bien à vous. Alain FABRE

INSCRIPTIONS À LA CANTINE POUR LA RENTRÉE DE SEPTEMBRE

Les dossiers d'inscription pour la rentrée de septembre seront distribués aux enfants de l'école de Bize le lundi 14 juin et devront être remis à Nadia le lundi 21 juin dernier délai. L'inscription ne sera validée que si le dossier est complet et comporte toutes les pièces demandées. La priorité des inscriptions est donnée aux parents qui travaillent ou aux familles monoparentales qui travaillent.

Le règlement de la cantine et de la garderie s'effectuera le lundi 30 août et le mardi 31 août de 17h à 19h, à la cantine.

Pour les nouveaux inscrits à l'école de Bize, le dossier d'inscription leur sera envoyé.

Pour tous renseignements complémentaires, merci de vous adresser à Nadia RESPLANDY au 06 28 91 72.63.

À la rentrée scolaire de septembre 2010, les tarifs, fixés par la Communauté de communes, seront de 1€ pour l'accueil du matin, de 3,75€ pour le repas de midi et de 1€ pour l'accueil du soir.

Cette information remplace celle parue dans le Petit Bizois par erreur et dont il ne faut pas tenir compte.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Dans sa séance du 28 avril 2010, le Conseil Municipal a pris les principales décisions suivantes :

◆ **Désignation des membres de la Commission d'appel d'offres :** Titulaires : Alain FABRE (maire, président de droit), Patrick RESPLANDY, Raymond VIE, Jacqueline POINCET.

Suppléants : Daniel LAFON, Pascal DEJEANS, David BANDINELLI.

◆ **Réaménagement d'emprunts :** Renégociation de certains emprunts contractés auprès du Crédit Agricole afin de diminuer le montant de remboursement annuel, permettant une économie d'intérêts sur la durée, grâce à la baisse des taux

Dans sa séance du 19 mai 2010, le Conseil Municipal a pris les principales décisions suivantes :

◆ **Dénomination d'une impasse :** Suite à une demande de La Poste, dans le quartier de Fontfresque, l'impasse communale partant du chemin de La Touleyre et desservant notamment la résidence «Le Menhir», est dénommée : «impasse de la Ginesteyre».

◆ **Lancement d'une étude pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures de bâtiments communaux :** Un appel d'offres sera lancé auprès de bureaux spécialisés afin de réaliser une étude technique et financière en vue de l'installation éventuelle de panneaux photovoltaïques sur les toitures de certains bâtiments communaux. Coût prévisionnel de cette étude : environ 10 000 euros.

◆ **Plan local d'urbanisme, projets de révision et de modification :**

La procédure de 2^e révision simplifiée du PLU est

prescrite. Elle a pour objet de changer le zonage de parcelles situées entre le lotissement «Les Aires» (chemin de St-Michel ou du cimetière) et le village, constituant une «dent creuse». À l'issue de la procédure de révision simplifiée, ces parcelles actuellement classées en zone agricole ou naturelle, devraient être classées en zone urbanisable. Étant donné qu'il s'agit d'ouvrir à l'urbanisation des terrains classés en zone agricole ou naturelle, la législation impose une procédure assez lourde. Notamment avant l'enquête publique conduite par un commissaire-enquêteur, il y a une période de concertation publique préalable avec un registre qui sera mis à disposition du public à la mairie à partir du mois de juillet.

La procédure de 2^e modification du PLU est lancée. Elle portera sur les objets suivants :

- Changement du zonage des parcelles des anciens établissements Plein-Sud, à la gare, acquises par la commune. Ces parcelles actuellement classées en secteur urbanisable affecté aux activités économiques, seraient classées en secteur urbanisable affecté principalement à l'habitat.

- Modification à Cabezac de parcelles appartenant à la société viticole Domaine de Cabezac. Des parcelles classées en secteur urbanisable affectée à l'accueil touristique seraient classées en zone agricole.

- Modification de zonage d'un site aux lieux dits St Michel et Rumigous au nord-est du village. Ce site actuellement classé en zone naturelle serait classé en zone agricole. Ce nouveau classement permettrait, sous certaines conditions, la construction de bâtiments «liés et nécessaires à l'activité des exploitations agricoles».

Ces deux procédures aboutiront dans environ 9 mois.

Elles auront un coût global de l'ordre de 10 000 euros (honoraires de l'urbaniste établissant les dossiers, frais de publications obligatoires dans les journaux, indemnités du commissaire-enquêteur).

PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES D'INONDATION (PPRI)

Une enquête publique, annoncée dans le BIM de novembre/décembre 2009, a eu lieu du 21 décembre 2009 au 5 février 2010 sur le projet de PPRI concernant notamment la commune de Bize.

Trois bizois ont fait part de leurs observations. Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur sont à disposition du public à la mairie, ainsi que le projet de PPRI. La phase suivante sera la prise d'un arrêté préfectoral promulguant ce PPRI, éventuellement amendé des conclusions du commissaire-enquêteur. Toutefois les dispositions du projet sont déjà applicables dans le cadre du «principe de précaution».

JARDIN PUBLIC

Le jardin public, situé au Faubourg, est jusqu'au 30 septembre affecté, en totalité, uniquement à l'activité camping. Il retrouvera sa vocation de jardin public, ouvert à tous, à partir du 1^{er} octobre.

NOUVEAUX HORAIRES DE LA POSTE DE BIZE

À partir du 1^{er} juillet 2010 les horaires du bureau de la Poste seront les suivants :
de lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le samedi de 8h45 à 12h.

SURVEILLANCE DE LA BAIGNADE DU VILLAGE

Comme les années précédentes, un sapeur-pompier nageur-sauveteur assurera la surveillance de la baignade du village, tous les jours du 1^{er} juillet au 31 août 2010, de 13h à 19h.

L'ARRIVÉE DU HAUT DÉBIT INTERNET

Le Conseil régional, en partenariat avec les Conseils généraux et les communes, a décidé d'étendre l'accès au service internet haut débit, 2 mégabits par seconde, à au moins 80% de la population de chaque commune. L'opération confiée à France Telecom-Orange, qui a recours à des sous-traitants, doit être terminée pour l'été 2011.

Une solution par Wi-Fi a déjà été étudiée récemment à Bize. Une autre solution est également à l'étude.

Commerce et artisanat

Le maire et son Conseil municipal souhaitent la bienvenue au nouveau boulanger **Jean-Paul Bernardini** «*Le Fournil de Julia*» - 04 68 27 36 95 - av. de la Gare

Horaires d'ouverture :

lundi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi et dimanche : 6h00-13h00 et 16h00-20h00 - Fermé le mardi.